



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire



Bulletin d'information

avril 2022

Avenant aux Horaires Variables : Entre chantage et perte d'acquis

Lors du CSE du 06 avril dernier, vos élus ont été consultés sur la signature d'un avenant « Horaires Variables ». Vous trouverez ci-dessous notre argumentaire et l'avis que nous avons donné.

Sur la forme, Autrement Solidaires souhaitait, comme la majorité des OS, voir des accords Horaires Variables et Télétravail totalement décorrélés. AS est donc étonné de voir que celui sur les Horaires Variables mentionne dans son préambule le conditionnement d'un accord Télétravail à la signature dudit accord HV. La Direction redouterait-elle la non-signature du travail à distance ?



Sur le fond, l'accord horaires variables en vigueur date de 2003 (19 ans). Pour AS, une demande de révision était donc entendable mais celle-ci ne pouvait être envisagée que si elle aboutissait sur un accord gagnant/gagnant.

Or, l'accord proposé ne va pas dans ce sens. Pire, il impacte négativement les conditions de travail et la qualité de vie de nos collègues de OSC. C'est en tout cas le ressenti de la majorité des salariés concernés interrogés qui voit plutôt cet accord comme un chantage au télétravail. D'ailleurs, certains démissionnent. Il n'y a pas que le réseau commercial d'impacté par les nombreux départs qui ont lieu chez LCL...

Autrement Solidaires National : Sandra Dellarocca (MED, membre CSEC) 06 78 29 11 14, Pascale Dorche (GPSE, membre CSEC remplaçante), Thierry Cornu (GPNO) 06 64 98 45 24, Isabelle Marro (MED) 06 47 41 91 06, Gilles Bacquet (NO) 06 78 47 48 04, Laurence Bonnat (GPSE) 06 98 43 23 42, Frédéric Bureau (NO) 06 85 03 98 31, Franck Lecomte (NO) 06 80 50 77 55, Sophie Godalisse (MED) 06 62 37 98 73, Sylvie Perron (OUEST) 07 67 17 36 41, Isabelle Joncour-Danel (GPNO) 06 15 46 92 70, Soraya Baali (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64, Elisabeth Boeykens-Liger (GSO) 06.15.35.59.92 , Isabelle Depecker (EST) 06.07.43.60.70 contact@autrement-solidaires.fr



A ce jour, c'est très souvent le personnel en « loi de Robien » qui assure la permanence jusqu'à 18h et plus. Mais ce personnel au contrat spécifique est plus en fin qu'en début de carrière. Avec cet avenant, LCL ne serait-il pas en train d'anticiper tout simplement leur départ à la retraite, sans envisager de remplacements ? AS a entendu notre DG prôner un système de middle office qui va dans ce sens.



Aujourd'hui, l'Intelligence Artificielle gère les activités chronophages et les salariés des back offices traitent essentiellement des activités complexes, en soutien du réseau. Leur disponibilité est donc déjà forte dans l'organisation actuelle malgré des effectifs en diminution constante.

D'ailleurs, pour pallier les manques de personnel, certains salariés effectuent déjà des heures supplémentaires ou complémentaires mais rencontrent de grandes difficultés pour se les faire indemniser. Ils se demandent donc ce qui ferait que demain, ces heures seraient plus payées. Très peu oseront solliciter leur hiérarchique pour se les faire payer. Pourtant, à ce jour, certains d'entre eux arrivent déjà plus tôt le matin (transports) et commencent à travailler avant 8h30 alors qu'ils n'ont pas encore la possibilité de « badger ». A contrario, certains « débadgent » et continuent de travailler pour ne pas dépasser les 10h mais surtout pour vider leurs corbeilles par conscience professionnelle.

AS souligne également l'investissement des salariés de OSC au plus fort de la pandémie. Leur travail a été remarquable mais hélas peu remarqué. Aujourd'hui, ces mêmes salariés ont pour remerciements un avenant à un accord moins disant, qui, une fois encore, fait reculer les acquis sociaux chez LCL.

Cet avenant omet également d'aborder correctement le volet Rh et les perspectives de recrutement pour absorber cette augmentation d'amplitude horaires annoncée...

AS a donné un avis défavorable sur cet avenant qui aurait mérité un peu plus de travail et de préparation. Il était une fois de plus possible de faire autrement, tout en restant solidaires des différentes entités composant LCL.

D'autres OS ont souhaité signer cet avenant qui, une fois de plus aboutira sur une perte d'acquis... AS ne s'inscrit absolument pas dans cette démarche et prône une qualité de vie au travail bien meilleure que ce celle constatée...

Quand LCL sera-t-il « meilleur service salarié de l'année » ?



Parce que la solidarité n'est plus une option



AS'dhérez !

<https://www.autrement-solidaires.fr>

contact@autrement-solidaires.fr